

Motion 1545

demandant au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures nécessaires afin d'appliquer concrètement les résultats de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la richesse du patrimoine des voies historiques du canton de Genève ;
- l'existence de l'inventaire des voies de communication historiques du canton de Genève, qui identifie les différents tracés selon leur qualité patrimoniale ;
- l'implication du canton de Genève qui a cofinancé cet inventaire particulièrement fouillé ;
- la fragilité de ces éléments déterminants de notre paysage historique ;
- la nécessité d'engager des mesures claires de protection ;

invite le Conseil d'Etat

- à recenser les dangers qui peuvent les menacer ;
- à établir la liste des mesures de protection déjà prises ;
- à déterminer la protection à assurer ;
- à proposer des améliorations.